

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

CGT-FO

En réponse à la saisine gouvernementale sur les temps de vie des enfants, le CESE a souhaité s'inscrire dans une perspective plus large et travailler à « satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne ».

Nous souscrivons à la fois au choix affiché par ce titre et à l'avis lui-même, qui appelle à une ambition politique affirmée en faveur des droits des enfants, en portant une attention particulière pour ceux qui sont en situation de pauvreté ou de handicap.

L'enfance est un moment de vulnérabilité et de dépendance et il est de la responsabilité des adultes et de la société de sécuriser cette période de la vie. Les enfants et jeunes doivent ainsi bénéficier des protections les plus élevées et disposer des soutiens nécessaires pour accéder à des conditions de vie et à une éducation de qualité propres à l'épanouissement.

Pour le groupe FO, les politiques publiques liées à l'enfance ne doivent pas perdre de vue l'importance qu'elles jouent pour préparer un meilleur avenir pour notre société. Et quand il s'agit de l'enfance, la plupart sinon l'ensemble des politiques publiques doivent être mobilisées.

L'organisation des temps de l'enfant ne doit pas être prise à la légère. L'enfance ne se limite pas à l'école mais le temps scolaire est fondamental et structurant. Il doit tenir compte des enjeux biologiques, physiologiques et psychologiques liés à l'enfant mais également intégrer des contraintes liées à l'organisation des structures économiques et sociales du pays. Choisir la meilleure organisation en préservant l'intérêt de l'enfant représente donc un enjeu crucial autour duquel doit se mobiliser, par le dialogue, l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels la communauté éducative. Car les sujets sont souvent liés et les situations interdépendantes.

Qu'elles relèvent de l'Etat ou des collectivités territoriales, les politiques publiques qu'il convient de mobiliser pour être à la hauteur de l'enjeu et de l'ambition, ne peuvent être déployées sans moyens. L'avis invite à agir et à se donner les moyens de l'action car l'avenir des enfants et du pays ne peuvent pas être vu comme une dépense, tant c'est un investissement fondamental.

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.